



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 33174

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur les difficultés que rencontrent nombre de jeunes reconnus handicapés qui sont en recherche d'un emploi. Il apparaît indispensable de prendre rapidement des mesures permettant d'améliorer l'accompagnement de ces jeunes sur la voie d'une insertion professionnelle ; la coordination entre les services de l'ANPE et les associations d'insertion des travailleurs handicapés constitue en particulier une priorité. Il souhaite donc savoir quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a souhaité mieux coordonner les actions en faveur des handicapés de tous âges, pour mieux satisfaire leurs besoins sociaux, sanitaires comme en matière de formation ou d'insertion professionnelle. Désormais, l'ensemble des services compétents sont réunis au sein des maisons départementales de l'emploi et du handicap sous la direction du conseil général. Ce dispositif a notamment l'ambition de préparer la sortie des jeunes handicapés de l'appareil de formation initiale pour les orienter soit vers des structures adaptées ; soit sur des formations qualifiantes ; soit vers les entreprises soumises par la loi à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Pour mieux encore faciliter cette insertion, nombre de départements ont établi un programme départemental d'aide à l'insertion des travailleurs handicapés (PDITH). C'était notamment le cas dans le Gard avant que l'Association nationale pour la gestion du fonds d'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH), seul cofinancier avec l'État de l'animation de ce programme, ne décide de l'arrêter. Un éventuel financement du conseil général permettrait de le réactiver. Pour autant, le service public de l'emploi, qu'il s'agisse de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) comme de l'ANPE, collabore étroitement tant avec la maison départementale des travailleurs handicapés (MDETH) qu'avec les missions locales dans le cadre de CAP-Emploi notamment. À ce titre, en 2007 et 2008, la DDTEFP a financé à titre expérimental et de lancement un programme spécifique avec les missions locales de Nîmes et Alès pour repérer et préparer, à travers le programme du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), la sortie vers l'emploi de jeunes non encore reconnus handicapés, mais dont les problèmes d'insertion sont plus de cet ordre que purement sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33174

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8978

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 790